

Linkebeek: problème local ou fédéral?

■ Depuis 1960, j'habite cette charmante commune bilingue.

Comment ne pas être affligé devant un tel gâchis local?

Mais ce qui est en jeu est fédéral: la survie des facilités, garantie culturelle.

Linkebeek souffre, la Belgique souffre. Et pourtant, ces affrontements stériles, qui nous ridiculisent à l'étranger, auraient pu être évités. Bref rappel historique.

1960. Séduits par le charme arboré de cette commune aux confins de Bruxelles, mon épouse et moi avons décidé d'acquérir un petit bout de terrain à proximité de cette "Vallée des Artistes". En ce temps-là aucun souci d'ordre linguistique ou communautaire: les habitants, néerlandophones et francophones, vivent en bonne entente, Linkebeek est une commune bilingue de fait, en passe de devenir bilingue en droit, des études sociologiques ont montré qu'à cette époque plus de 60 % des habitants étaient déjà francophones, ce qui, en vertu des lois existantes, devait lui voir reconnaître le statut de commune bilingue, correspondant à sa réalité linguistique.

Un statut bilingue ?

Patatras ! 183 bourgmestres flamands refusent de procéder au recensement linguistique supposé entériner cette évolution. D'où crise gouvernementale et compromis à la belge: la funeste loi Gilson de 1963 attribue à Linkebeek le statut de "commune à facilités" (facilités en principe accordées aux minorités francophones en fait majoritaires...). Sa position institutionnelle est ambiguë: ni en région flamande, ni dans l'agglomération bruxelloise, elle est juridiquement "en l'air", selon la formulation exposée par le ministre des Réformes institutionnelles Freddy Terwagne. Ce n'est que beaucoup plus tard, en 1988 et 2001 notamment, que, pour son malheur, un nouveau compromis la place définitivement (?) en Région flamande et sous la tutelle de celle-ci. Avec toute-

fois garantie constitutionnelle des "facilités". Elle est ainsi devenue – contre son gré "commune à difficultés".

Inquiet pour son avenir, le conseil communal élu en 1964 (8 Flamands, 3 francophones) va alors réclamer officiellement à plusieurs reprises le passage d'un bilinguisme de fait à un bilinguisme de droit, par l'octroi d'un statut bilingue similaire à celui des communes de l'agglomération bruxelloise... sans pour autant revendiquer le rattachement à cette agglomération, ceci afin de ménager les susceptibilités flamandes. Des motions en ce sens ont été votées en 1965 et 1968, à l'unanimité des membres du conseil, comportant des représentants – en majorité flamands – des trois grands courants

politiques alors dominants (sociaux-chrétiens, libéraux, socialistes)¹. Revendication systématiquement refoulée avec pertes et fracas: s'engouffrant dans la brèche institutionnelle, les politiciens

flamingants de la Volksunie (VU) provoquent une radicalisation des politiques flamands soumis à leur pression extrémiste et populiste. Or les propositions modérées des édiles linkebeekoïses, si elles avaient pu être entendues et acceptées, auraient permis d'éviter les actuelles querelles linguistico-communautaires dignes de Clochemerle. Envoyer les convocations électorales dans la langue renseignée par leurs destinataires n'est-ce point une pratique de bonne gestion communale, à la fois économique et marquée du sceau du bon sens ?

Commune à facilités ou à difficultés

Sous la pression des extrémistes flamingants, cette légitime et modeste revendication a donc été jetée à la poubelle. Résultat: ce radicalisme flamingant a entraîné une radicalisation défensive de l'électorat francophone, la création du FDF, la mise sur pied à Linkebeek, pour

les élections de 1970, d'un "Front Linkebeekoïse" réunissant des membres de tous les partis, francophones et néerlandophones. Triomphe électoral de cette liste, résultat confirmé sans interruption depuis lors, en 1976, 1982, 1988, 1994, 2000, 2006 et 2012. Ceci est considéré comme inacceptable par des politiciens flamingants, extrémistes complexés (VB et NVA, particulièrement aujourd'hui). Pour eux, la Belgique bilingue doit mourir, céder la place à une Flandre indépendante et unilingue. Un des premiers objectifs de celle-ci sera de supprimer ces "facilités" honnies et vomies: ils entendent interdire de parler au Conseil communal quelques mots dans la langue maternelle de 85 % des habitants de la commune. Tout doit être fait (et est fait: circulaires Peeters et Martens) pour dégoûter les francophones de s'incruster et vivre en paix avec leurs voisins flamands, ce qui est le cas actuellement. Dernier avatar de ces manœuvres perverses: la non-nomination du bourgmestre Damien Thiery sous un prétexte mesquin, contraire au bon sens et à la logique démocratique. Nous, francophones modérés, rejetés par la NVA, allons-nous finir par détester cette Flandre dont nous admirons la culture ?

Le bilinguisme: un enjeu, un atout

Comment ne pas être affligé devant un tel gâchis ? Tentons de prendre un peu de hauteur. Le nœud du problème ne réside-t-il pas dans les rapports déséquilibrés entre le français (langue d'audience internationale) et le fla-

MARCEL BOLLE DE BAL

Professeur ém.
de l'ULB
Ancien conseiller
communal
(1965-1973
et 1989-2000).

mand (dialecte du néerlandais, de réelle utilité mais seulement au niveau régional). Le bilinguisme est une force; l'unilinguisme une faiblesse. La force culturelle des Flamands en Belgique était leur bilinguisme. Que va-t-elle devenir ? Heureusement, la grande majorité de nos concitoyens néerlandophones ne demandent que de vivre en paix – comme ils l'ont toujours fait – avec leurs voisins francophones. Quelle tristesse d'observer les forces délétères à l'œuvre pour casser cette féconde entente, alors que notre richesse de citoyens belges consiste précisément à pouvoir profiter de la rencontre de deux grandes cultures européennes, la latine et la germanique.

En 1970, d'aucuns (Henri Simonet, entre autres) se voulaient les desperados de la francophonie. Personnellement, lors du meeting du Sablon en 1971, devant 10 000 personnes, m'exprimant en tant que mandataire élu de Linkebeek et au nom de la périphérie bruxelloise, je nous ai définis comme des "desperados du bilinguisme". Diagnostic plus que jamais pertinent, 44 ans plus tard. Devons-nous vraiment renoncer à ce statut bilingue de nature à apaiser les tensions, à adapter la réalité institutionnelle de notre commune à sa réalité sociologique ? Le traditionnel bon sens belge ne

devrait-il pas nous imposer une telle solution raisonnable et constructive ?

Local et fédéral

Le problème de Linkebeek, quoi qu'en disent certains, n'est pas que local. Il révèle les lacunes et dérives des différentes réformes de l'Etat. Le MR, coincé par son alliance avec la

NVA, gêné aux entournures, tente de réduire la question du respect de la vo-

lonté des électeurs linkebeekois à un problème "local". Telle est loin d'être l'opinion des élus locaux. Ce qui est en jeu : la survie des facilités, garantie culturelle minimale.

En 2012, le contentieux juridique n'avait pas encore été définitivement tranché par le Conseil d'Etat. Damien Thiery n'a donc pas agi dans l'illégalité. Point de raison valable donc, si ce n'est de vindicte anti-francophone, pour Madame Homans, éperonnée

par le Vlaams Belang, de refuser la nomination d'un bourgmestre démocratiquement élu, lequel, en plus, a déclaré vouloir respecter à l'avenir la dernière décision du Conseil d'Etat. Quoi que souhaitent d'aucuns, le problème reste et restera un problème fédéral tant que le statut administratif de Linkebeek ne sera pas adapté à sa réalité sociologique.

→ (1) Lire de Marcel Bolle De Bal, "Sur-réaliste et paradoxale Belgique. Mémoires politiques d'un sociologue engagé, immigré chez soi et malgré soi", Paris, l'Har-mattan, 2003.

**Le conseil
communal élu
en 1964
(8 Flamands,
3 francophones)
va réclamer
à plusieurs reprises
le passage
d'un bilinguisme
de fait
à un bilinguisme
de droit.**